DEPARTEMENT DU MORBIHAN Commune de LOCMARIAQUER

Lotissement: 13 lots "Les Terrasses du Golfe"

Permis d'Aménager n° PA 56116 20 T0001 M01 en date du 28/04/2021

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire à chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de recolement après travaux.

LOT N°:

Superficie provisoire: 454 m²

Réf. Cadastrale provisoire :

Section AL n°84p-85p-86p-87p-89p-279p

Surface plancher maximale provisoire: 350 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

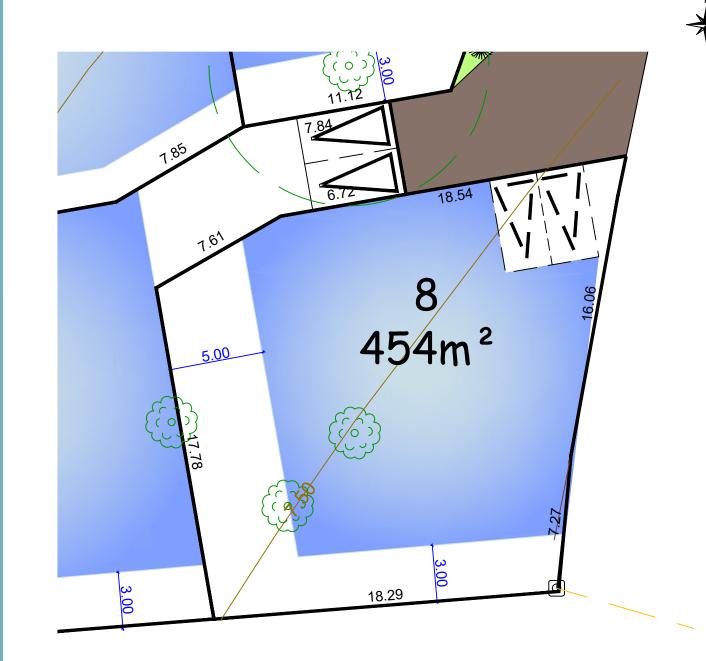




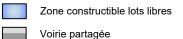
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS AGENCE DE LORIENT 13 rue du Sous-Marin Vénu WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Lotisseur - Aménageur Tel: 02 97 38 48 66 contact@urban-amenagement.fr Siège social : 56920 Penderff

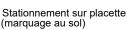


Légende du plan de composition



Stationnement

Chemin piéton





Accès préconisé (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)

Arbuste - Végétation basse non

occultante (position indicative)



Accès imposé (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)



Aire de présentation des conteneurs à ordures ménagères



Emplacement dédié à la sécurité du carrefour (conformément à l'OAP)



Talus planté sur espace commun Talus planté sur espace privatif du lot à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)

Noue paysagère (pour régulation des Eaux Pluviales)

ARBRE (position indicative)



Application cadastrale non bornée



ECHELLE 1 / 200

PLAN PROVISOIRE

Document non contractuel

Les superficies et les cotes ne seront

définitives qu'après bornage.

a position des éléments mentionnés dans

légende est donnée à titre indicatif et ne sera définitive qu'après réalisation des

travaux de viabilisation.

Plan établi le 18.10.2021

Référence: A19-562